

MÊMES DROITS POUR TOUS LES SALARIÉS !

Salarié dans une TPE, connaissez-vous votre convention collective ? Est-elle appliquée ? Vos droits sont-ils respectés ?

Afin de garantir vos droits, chaque département ou région dispose d'une convention collective.

La FTM-CGT dispose d'outils fédéraux ayant pour but de rassembler tous les métallurgistes, à partir de leurs revendications, dans les départements avec les Unions des Syndicats des Travailleurs de la Métallurgie (USTM), Comités de Coordination Métallurgie (CCM), et des organisations spécifiques, Union Fédérale des Ingénieurs Cadres et Techniciens (UFICT) et Union Fédérale des Retraités (UFR).

FAISONS RESPECTER NOS DROITS ET GAGNONS-EN DE NOUVEAUX !

La CGT souhaite coordonner la campagne de parrainage et d'information avec toutes ces organisations pour être plus efficace et répondre à vos préoccupations.

Notre ambition est de nous adresser à un maximum de salariés des Très Petites Entreprises, **car ils n'ont pas ou peu de contact avec les syndicats.**

Nous connaissons tous dans nos relations, nos proches, au moins un salarié concerné par ce vote. Notre enjeu revendicatif n'est-il pas de conquérir les mêmes droits pour tous les salariés, petites ou grandes entreprises ?

LA FTM-CGT REVDIQUE ENTRE AUTRES :

- **Un salaire minimum** d'entrée de grille de 1 800 euros bruts ;
- **Un temps de travail de 32 heures** hebdomadaires ou **200 jours** pour les forfaits jours ;
- **Un changement automatique** de coefficient tous les 4 ans.

Pour vous informer de vos droits, connaître votre convention collective, connectez-vous sur : www.ftm-cgt.fr

J'ADHÈRE À LA CGT

NOM

PRÉNOM

ADRESSE.....

.....

MAIL/TÉL.....

À RENDRE À LA FTM-CGT
ESPACE VIE SYNDICALE / CASE 433 - 263, RUE DE PARIS
93514 MONTREUIL CÉDEX - TÉL. : 01 55 82 86 10
vie.syndicale@ftm-cgt.fr
FTM-CGT.FR/SYNDIQUEZ-VOUS/

DONNE TOI LE DROIT VOTE CGT

MÉTALLURGIE

ÉLECTIONS TPE 2021



DATES ÉLECTIONS PRO

**DU 22 MARS AU
4 AVRIL 2021**

Du 22 mars au 4 avril 2021, les salariés des Très Petites Entreprises (*TPE : moins de 11 salariés*) de la Métallurgie seront appelés à voter et à s'exprimer pour déterminer la représentativité syndicale.

**POUR NOTRE FÉDÉRATION,
ET PLUS LARGEMENT LA CGT,
CE RENDEZ-VOUS EST INCONTOURNABLE.**

En effet, le résultat de ces élections professionnelles dans les Très Petites Entreprises déterminera la représentativité des organisations syndicales, notamment pour les négociations à venir et ainsi permettra à tous les salariés d'avoir les mêmes droits.

L'activité syndicale est trop souvent confinée dans l'entreprise, le plus souvent, les moyens syndicaux et les militants, se trouvent dans de grands groupes de la métallurgie.

LA CGT MÉTALLURGIE

Certes, la tâche n'est pas simple, mais à la CGT, nous sommes convaincus qu'il faut aller au contact de tous les salariés. Ces élections sont importantes pour les salariés des TPE. Le patronat de la Métallurgie négocie la casse de nos Conventions Collectives qui sont souvent nos seuls droits dans nos TPE. Avec le vote CGT, nous serons plus forts pour porter vos revendications et vos intérêts.

LA MÉTALLURGIE C'EST QUOI ?

- C'EST 76 CONVENTIONS COLLECTIVES :

- **La Métallurgie** : 1 400 000 salariés ;
- **Service de l'Auto** : 414 500 salariés ;
- **Machinisme Agricole** : 80 000 salariés ;
- **Froid (clim)** : 28 000 salariés ;
- **Bijouterie** : 10 720 salariés.

- ET 2 CONVENTIONS COLLECTIVES NATIONALES :

- **La Sidérurgie** ;
- **Les Ingénieurs et Cadres.**

■ **4,5 MILLIONS**
DE SALARIÉS EN FRANCE TRAVAILLENT
DANS UNE TPE

■ **131 660 SALARIÉS**
DES INDUSTRIES DE LA MÉTALLURGIE
SERONT CONCERNÉS PAR CE VOTE

Ces travailleurs voteront **soit par correspondance soit par vote électronique**. Le vote se fera sur sigle et le dépouillement sera national avec résultats par région, par branche et par collègue (cadres et non cadres).

Que vous ayez un contrat de travail dans une grande entreprise ou une Très Petite Entreprise, faites respecter vos droits !

**VOTER, C'EST DÉJÀ UN PREMIER PAS,
UNE PREMIÈRE MARCHÉ
QUI DOIT NOUS CONDUIRE À
GAGNER DES DROITS NOUVEAUX.**



**APPRENTIS, CES ÉLECTIONS
VOUS CONCERNENT AUSSI !**

Vous êtes un jeune en formation et à ce titre vous êtes titulaire d'un contrat de travail, comme tout autre salarié de l'entreprise, vous avez le droit de voter.